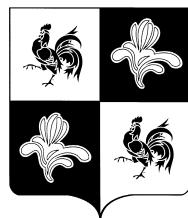


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



1^{er} décembre 2009

SESSION ORDINAIRE 2009-2010

PROJETS

**d'ajustement du budget 2009 du Parlement francophone bruxellois
et de budget 2010 du Parlement francophone bruxellois**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte

par M. Joël RIGUELLE

SOMMAIRE

1. Exposé de M. le Greffier	3
2. Discussion générale conjointe et examen des tableaux	3
3. Vote des tableaux	4
4. Vote sur l'ensemble des projets	4
5. Approbation du rapport	4

Membres présents : M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, MM. Alain Hutchinson, Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans, M. Eric Tomas (président)

Membres absents : M. Willem Draps, Mmes Anne-Sylvie Mouzon et Caroline Persoons (excusées).

Ont également participé aux travaux : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (greffier).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du mardi 1er décembre 2009, les projets d'ajustement du budget 2009 du Parlement francophone bruxellois et de budget 2010 du Parlement francophone bruxellois.

M. Joël Riguelle a été désigné en qualité de rapporteur.

Sur proposition de son président, la commission a décidé de mener une discussion générale conjointe.

1. Exposé de M. le Greffier

Dans le cadre d'un exposé introductif synthétique, le greffier s'en remet aux explications qui figurent au document qui a été distribué aux parlementaires, notamment ce que recouvre chacune des rubriques. Il souligne que, dans un souci de transparence, ce document figure en ligne sur le site du Parlement.

2. Discussion générale conjointe et examen des tableaux

Une première commissaire remercie le greffier pour l'effort pédagogique réalisé.

Une deuxième commissaire demande ce que recouvre le budget affecté aux initiatives culturelles et sociales.

Le greffier déclare que ce budget se divise en deux aspects :

- il y a, d'une part, des activités que le Parlement souhaite mener seul ou en association avec des partenaires. A titre d'exemple, il cite le concert au Botanique réalisé en fin de législature, le travail de mémoire fait avec l'Institut national des invalides de guerre, etc. ...;
- d'autre part, il y a aussi la possibilité pour des asbl ou associations de faire de rentrer, dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française, un dossier de demande de subvention. Au cas par cas, le Bureau examine chaque demande et vérifie que l'activité proposée est susceptible de mettre en valeur le soutien du PFB de manière intéressante et octroie en conséquence un montant qui oscille entre 1.000 et 2.500 € maximum.

La présidente du Parlement souligne qu'en termes de dépenses de personnel, un gros effort a été réalisé sur les indemnités des membres du Bureau, et surtout sur celles de la présidence, à concurrence de 100.000 €

Elle précise que les indemnités des membres du Bureau étaient déjà équivalentes à 50 % des indemnités des mem-

bres du Bureau du PRBC. Dans un souci de bonne gouvernance, elles ont encore été réduites, en se calquant sur l'espace francophone (Parlement de la Communauté française et Parlement wallon). Il s'agit d'un acte politique posé par l'ensemble des membres du Bureau, tous partis politiques confondus.

La grosse opération de ce budget est la vente du terrain par le PFB au PRBC. Un million d'€ ont été affectés en compensation de la dette du Parlement francophone bruxellois au Collège contractée en 1999. Le solde d'environ 400.000 € sera placé en gestion éthique.

A propos des initiatives sociales et culturelles, le montant est risible quand il est comparé à celui des autres parlements. L'affectation de ce montant fera l'objet, d'ici à la fin de l'année, d'un petit programme global élaboré de façon collective, majorité et opposition, sans préjudice de demandes plus ponctuelles.

A titre d'exemple, la présidence belge de l'Union européenne est un rendez-vous incontournable.

La deuxième commissaire souligne qu'elle se réjouit de constater qu'en ce qui concerne l'achat de places de théâtre, le choix se soit tourné vers de petites infrastructures.

Le greffier précise qu'il s'agit de la rubrique I 5.

La présidente du Parlement rappelle qu'elle a adressé une lettre aux députés et aux groupes pour souligner la nécessité d'utiliser ces places de théâtre payées.

La première commissaire se réjouit du soutien apporté à ces petits théâtres, mais se déclare gênée de ce que les bénéficiaires de ces places de théâtre soient des parlementaires qui ont par ailleurs les moyens de se payer des abonnements. Les bénéficiaires sont donc des personnes qui n'en ont pas nécessairement besoin et c'est pour cette raison qu'il arrive que les places soient réservées, payées mais non utilisées. Elle demande s'il n'est pas envisageable d'assurer une distribution qui tienne plus compte des besoins des uns et des autres.

La présidente du Parlement estime qu'elle pourrait marquer son accord à la suppression de ce service. Elle souligne qu'il est indispensable que les parlementaires qui ne veulent pas utiliser les places qu'ils ont pourtant réservées le signalent aux services du greffe afin qu'elles soient mises en concours sur le site internet du Parlement. On peut estimer à 200 personnes le nombre de participants à ces concours.

La première commissaire se demande s'il ne serait pas opportun de se tourner vers des écoles ou vers des associations de quartier.

Le greffier souhaite défendre les parlementaires en ce qui concerne l'utilisation de ces places de théâtre. L'essen-

tel de celles-ci sont réservées par les parlementaires et utilisées par ceux-ci. L'appel de la présidente avait pour but de ne pas voir dans ces théâtres des places vides aux rangs réservés par des parlementaires.

Ce qui n'est pas demandé fait l'objet de concours sur le site. Toutes les places sont donc *in fine* utilisées. Ces places de théâtre permettent aux parlementaires d'avoir une vision de la diversité culturelle des théâtres à Bruxelles. C'est l'occasion pour les parlementaires d'aller voir et écouter des scènes qu'ils n'aborderaient pas dans le cadre d'un abonnement car on ne peut s'abonner à autant d'institutions. C'est également l'occasion pour les députés de se rendre compte quelles sont les infrastructures qui sont subventionnées par la Cocof ou par la Communauté française.

La présidente du Parlement espère développer une forme de collaboration entre les théâtres et les écoles. Ce point devrait passer en Bureau le 18 décembre. Elle rappelle que des formes de collaboration existent déjà dans le cadre de la journée Chastre, dans le cadre du festival du court-métrage, ...

La deuxième commissaire se réjouit de la manière dont cette politique menée par le Bureau évolue.

La première commissaire aborde la problématique des fournitures papier aux parlementaires. Elle a constaté que, dans tous les groupes, s'entassaient des caisses de feuilles de papier et enveloppes inutilisées accordées lors de la législature précédente.

La présidente du Parlement rappelle qu'un changement majeur a été décidé en ce début de législature. Auparavant, à chaque début de session, chaque parlementaire recevait un document qu'il lui suffisait de cocher et de renvoyer. A partir de 2009, un et un seul courrier a été et sera adressé en début de législature pour permettre aux députés qui le souhaitent de commander leurs fournitures papier réduites de 50 % par rapport aux législatures précédentes.

Le président de la commission se félicite de la volonté de transparence décidée par le Bureau en matière de documents budgétaires. Y a-t-il une démarche semblable du côté du RVG ? Il aimerait disposer des documents budgétaires du RVG à titre simplement comparatif.

3. Vote des tableaux

A l'unanimité des 6 membres présents, la commission a adopté les tableaux du projet d'ajustement du budget 2009 du Parlement francophone bruxellois.

A l'unanimité des 6 membres présents, la commission a adopté les tableaux du projet de budget 2010 du Parlement francophone bruxellois.

4. Vote sur l'ensemble des projets

L'ensemble du projet d'ajustement du budget 2009 du Parlement francophone bruxellois est adopté à l'unanimité des 6 membres présents.

L'ensemble du projet de budget 2010 du Parlement francophone bruxellois est adopté à l'unanimité des 6 membres présents.

5. Approbation du rapport

A l'unanimité des 6 membres présents, la commission a accordé sa confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Joël RIGUELLE

Le Président,

Eric TOMAS